



Recours contre la décision NA-BE

L'Armée du Salut a déposé un recours auprès de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne.

Lundi matin 6 mai 2019, l'Armée du Salut a informé les médias de son recours contre la décision NA-BE. L'Armée du Salut souhaite pouvoir analyser et comprendre pleinement la décision, qui a des conséquences importantes pour l'organisation et ses employés. Par conséquent, elle utilise les possibilités offertes par la procédure de recours pour examiner les dossiers.

Auteur

Armée du Salut Suisse

Publié le

6.5.2019